

L'industrie de l'amiante au Québec, 1878-1929

Robert Armstrong

Volume 33, Number 2, septembre 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303774ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303774ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Armstrong, R. (1979). L'industrie de l'amiante au Québec, 1878-1929. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33(2), 187-195.
<https://doi.org/10.7202/303774ar>

L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE AU QUÉBEC 1878-1929*

ROBERT ARMSTRONG

*Département d'économie
Université McGill*

Il y a cent ans la première expédition d'amiante provenant de l'Estrée était acheminée jusqu'à la ligne de chemin de fer Québec-Richmond en direction des États-Unis. Dès ses débuts en 1878, l'industrie de l'amiante s'accrut rapidement et devint l'industrie minière la plus importante au Québec, position qu'elle maintint jusqu'à la grande crise des années 1930¹. Ainsi l'industrie de l'amiante s'est imposée comme secteur d'appoint dans la région environnant les mines. Le taux de croissance et la structure de cette économie régionale furent déterminés par le taux d'exportation de la fibre brute et la répartition des revenus découlant de l'industrie.

Les débuts de l'industrie de l'amiante dans la région de Thetford sont liés à la renaissance des activités minières en Amérique du Nord au cours des années 1870 dans des secteurs tels que le phosphate, le cuivre et l'or. Pauvre en sol agricole, la région de Thetford s'ouvrit tardivement au peuplement. Si bien que vers 1870, la majorité des gisements d'amiante se trouvaient encore sur les terres publiques. Faut-il préciser qu'à cette époque le Québec ne s'était pas encore doté d'une législation minière de portée générale. Les droits miniers, à l'exception de l'or et de l'argent, étaient tout simplement assimilés aux droits de surface. Dans ces conditions, la

* Ce texte est le résumé partiel d'une thèse de doctorat présentée en 1978 au Département d'économie de l'Université Laval et intitulée "The Asbestos Industry in Quebec, 1878-1929". Je tiens à remercier mes directeurs de thèse MM. Albert Faucher et Jean-Thomas Bernard de leurs précieux conseils. À l'Université du Québec à Trois-Rivières et au Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources à Ottawa, qui m'ont accordé des subventions, et au Ministère des Richesses Naturelles à Québec, je tiens à exprimer ma plus vive reconnaissance.

¹ La valeur de la production aurifère au Québec dépassa celle de l'amiante durant la période 1930-45 à cause du prix exceptionnellement élevé de l'or. L'amiante reconquit le premier rang en 1946, position qu'il garda jusqu'en 1963, au moment où les minerais de fer et de cuivre se posèrent en concurrents.

plupart des droits miniers sur les gisements d'amiante furent acquis du gouvernement du Québec au prix ordinaire des concessions agricoles, soit \$1.00 l'acre. Ce n'est qu'en 1880 que le Québec adopta une première législation minière à portée générale établissant la distinction entre droit minier et droit de surface et instituant le principe de leur vente séparée. Déjà en 1880, les gisements les plus importants des cantons de Thetford, Coleraine et Shipton étaient passés aux mains d'intérêts privés. L'évolution de la législation minière au Québec durant les vingt années suivantes résulta de la croissance dans le nombre et la valeur des gisements connus d'amiante et du désir de la part des entrepreneurs de l'industrie de s'assurer de leurs droits miniers avec certitude. Les lois ainsi constituées créèrent le cadre des relations entre le gouvernement et les compagnies minières au Québec pendant la première moitié du vingtième siècle.

Au moment où on faisait la découverte de gisements d'amiante chrysotile en Estrie, de petits gisements d'amiante tremolite étaient exploités dans plusieurs régions du monde, notamment au nord de l'Italie dans les vallées du Susa, d'Aosta et de Valtellina². Les fibres longues étaient utilisées dans la fabrication des textiles et des tissus alors que les fibres courtes entraient dans des compositions diverses: revêtement des toits, peinture, carton, papier. Les manufactures d'amiante se trouvaient en Italie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Durant les années 1870, l'entrepreneur Henry W. Johns se livrait à l'exploitation d'un gisement d'amiante tremolite dans une carrière de l'île Staten pour alimenter son entreprise de matériaux de construction à New York. Mais ce fut la découverte de l'amiante chrysotile dans l'Estrie qui permit le démarrage véritable de l'industrie manufacturière des produits d'amiante aux États-Unis.

L'exploitation minière des années 1880

Au mois d'avril 1878, un nommé Robert Ward vendait la moitié du lot 27 du cinquième rang du canton de Thetford à la compagnie Boston Asbestos Packing. L'année suivante, William Jeffrey commençait de son côté l'exploitation des lots 8 et 9 du troisième rang du canton de Shipton. Toute la production de ceux-

² L'amiante tremolite est un silicate de calcium, tandis que l'amiante chrysotile, la seule variété exploitée au Québec, est un silicate hydraté de magnésium.

ci fut envoyée à H.W. Johns à New York. Ces propriétés des cantons de Thetford et de Shipton allaient servir de colonnes vertébrales aux compagnies Bell Asbestos Mines et Johns-Manville Corp. Dès le départ des opérations minières, l'exportation aux États-Unis de la fibre d'amiante non-transformée fut encouragée par le tarif américain de 25% ad valorem sur les produits manufacturés d'amiante. Déjà, à cette époque, la politique québécoise d'exportation du minerai brut et d'importation de produits finis fut définitivement mise en oeuvre. Le marché américain s'imposa rapidement comme le marché le plus important et devint responsable de 70% de toutes les exportations (en termes de valeur) durant les années 1888-1930³.

Un facteur important de l'exportation de l'amiante brut de la région de Thetford fut le chemin de fer Quebec Central qui avait été conçu et partiellement réalisé entre Lévis et Sherbrooke avant la découverte des gisements d'amiante. Les exploitants de Thetford purent donc en tirer profit. Dès 1881, le Québec Central permit le transport rapide et efficace de l'amiante québécois aux ports de Lévis, Montréal, Portland et Boston. L'extension des chemins de fer dans la deuxième moitié du 19^e siècle eut comme effet de mettre fin aux petits marchés locaux et de stimuler la création d'une économie continentale intégrée. Les subventions accordées par l'État aux chemins de fer accélérèrent le taux d'extraction et d'exportation des matières premières comme l'amiante.

Jusqu'au milieu des années 1880, l'exploitation des mines d'amiante fut l'initiative d'entrepreneurs locaux. À cette époque les méthodes d'exploitation demeuraient singulièrement rudimentaires. Une main-d'oeuvre abondante par rapport au capital investi, des outils fort simples, et des rendements constants à l'échelle caractérisaient les techniques d'extraction et de scheidage. Les mineurs non qualifiés venaient du secteur agricole.

³ Les informations quantitatives les plus complètes sur l'histoire de l'industrie de l'amiante se trouvent dans le manuel de James G. Ross, *Chrysotile Asbestos in Canada* (Ottawa, Mines Branch, Department of Mines, 1931), chapitre IV. Une liste annotée des publications gouvernementales québécoises sur l'activité minière se trouve dans la brochure intitulée *Liste annotée des publications du Ministère de la Province de Québec, 1883-1957* (Québec, 1957). Le premier inventaire provincial des ressources minières au Québec entrepris par Joseph Obalski, *Mines et Minéraux de la Province de Québec* (Québec, 1889) s'avère d'un intérêt particulier, ainsi que les rapports annuels du Bureau des Mines, *Opérations Minières dans la Province de Québec* (Québec, 1899-). La référence bibliographique la plus importante est celle de William B. Gamble, *Asbestos: A List of References to Material in the New York Public Library* (New York, The New York Public Library, 1929).

Des changements majeurs survinrent en ces années avec l'injection considérable de capitaux britanniques au Québec et la chute concomitante de la production italienne. L'entrée des capitaux britanniques entraîna la vente de la compagnie Boston Asbestos Packing à l'entrepreneur londonien John Bell au mois de juillet 1888. Ces capitaux devaient révolutionner l'industrie de l'amiante par la mécanisation des procédés d'extraction et de scheidage.

Les changements technologiques dans les industries minières de Grande-Bretagne et des États-Unis allaient stimuler l'industrie minière québécoise. Cependant, le taux d'adoption de ces nouvelles techniques fut déterminé par les prix locaux des facteurs de production. Le bas niveau des salaires payés à la main-d'oeuvre non qualifiée, entre autres, eut pour effet de ralentir ce processus mais cela n'empêcha pas l'introduction de nouvelles techniques à la fin des années 1880. À titre d'exemple, la compagnie britannique Scottish-Canadian Asbestos fut la première à développer, à Black Lake, en 1886, un procédé mécanique de raffinage du minerai. La compagnie britannique Anglo-Canadian Asbestos, de son côté, introduisit l'année suivante la vapeur comme source d'énergie dans l'exploitation des mines.

Imitant la formation de la compagnie United Asbestos de Londres en 1879, toutes les compagnies manufacturières d'amiante aux États-Unis s'unirent en 1891 pour former la H.W. Johns' Manufacturing Co. La nouvelle compagnie américaine ne contrôlait pas encore une part importante de la production québécoise; cependant, comme acheteur, elle était en mesure d'exercer une influence monopsonistique sur les prix de la fibre brute durant les années 1890. La chute des prix qui en résulta eut pour effet d'éliminer les exploitations de faible envergure et de stimuler l'adoption de nouvelles techniques. Désormais, les économies d'échelles et les ressources financières permettant l'acquisition de mines inexploitées devinrent des facteurs déterminants dans la taille des entreprises.

La reprise économique des années 1896-1913

Un des effets du passage aux procédés mécaniques de traitement fut de rendre possible la conservation de l'asbestique, une fibre courte rejetée auparavant dans les procédés manuels d'extraction.

Cette innovation marqua considérablement l'évolution de l'industrie de l'amiante. La revalorisation des fibres courtes permit la renaissance de l'industrie minière et provoqua en 1897 la formation de la compagnie Asbestos and Asbestic pour l'exploitation du gisement Jeffrey près de Danville. En décembre 1901, au moment de la formation à New York de la H.W. Johns-Manville Co., le nouveau président de son conseil d'administration assumait déjà le contrôle de la compagnie Asbestos and Asbestic.

Cette mainmise suscita l'arrivée massive de capitaux américains dans l'industrie de l'amiante au cours de la première décennie du 20^e siècle. En 1906, la compagnie américaine Keasbey and Mattison se portait acquéreur de Bell Asbestos. En réalité, ce flux de capitaux dans l'industrie québécoise de l'amiante faisait partie d'une vague d'investissements qui touchaient alors des industries primaires partout dans l'hémisphère américain. Entre 1898 et 1902, l'économie américaine avait connu un fort mouvement de concentration industrielle. Aussitôt, les nouvelles compagnies manufacturières géantes commencèrent à intégrer leurs fournisseurs en dehors des États-Unis. Les acquisitions furent particulièrement considérables dans le secteur des ressources non-renouvelables, là précisément où la quantité limitée des gisements invitait au contrôle monopoliste. En Amérique Latine et aux Indes Occidentales, le pétrole, le cuivre et l'aluminium connurent le même phénomène que l'amiante québécois.

La mécanisation des procédés d'extraction et de traitement primaire de l'amiante durant les années 1890 eut un effet direct sur la productivité moyenne de la main-d'œuvre. Durant la période antérieure, le salaire moyen des ouvriers non qualifiés se comparait au revenu moyen des agriculteurs. Puis, au cours des années 1900, le salaire réel du travailleur de l'amiante enregistra un écart positif par rapport au revenu de l'agriculteur. En même temps que leurs salaires affichaient une hausse, les travailleurs commençaient à exercer leur pouvoir collectif, renforçant leurs revendications par des arrêts de travail. Les conflits, de courte durée, prirent fin généralement à l'avantage des patrons-propriétaires, ceux-ci remplaçant tout simplement les travailleurs dissidents par de nouvelles recrues du secteur agricole.

De 1909 à 1912, l'industrie canadienne entra dans sa première grande phase de fusions d'entreprises. Dans ce contexte, obéissant à des pressions des milieux financiers, les compagnies Amalgamated Asbestos Corporation, Black Lake Consolidated Asbestos et Belima Consolidated Asbestos étaient formées en 1909. Ces nouvelles entreprises s'employèrent à relever leurs taux d'extraction dans le but de créer un climat apparent de prospérité. Mais le prix de l'amiante et les profits chutèrent, entraînant la réorganisation de ces compagnies durant les trois années suivantes. Ainsi la compagnie Asbestos Corporation of Canada Ltd prit forme en 1912 au terme de la réorganisation de la compagnie Amalgamated Asbestos.

Les années de guerre

L'industrie québécoise de l'amiante connut des difficultés considérables au début du premier conflit mondial. Les marchés européens se fermaient et, en Amérique du Nord, la construction déclinait. Les expéditions de fibres diminuèrent alors et les prix et les salaires baissèrent. À l'automne de 1915, une reprise de l'activité minière fut provoquée par les nouveaux besoins des industries de guerre. Or, la reprise économique de 1915 ne fut pas suivie d'une hausse des salaires des ouvriers de l'amiante. Ceci déclencha une série de conflits patrons-ouvriers favorisant la formation des premiers syndicats qui s'affilièrent aux centrales américaines. La montée subséquente des syndicats catholiques eut pour effet de miner le syndicalisme militant pratiqué par les internationaux d'alors, avec comme résultat le déclin graduel, à partir de 1917, de toute forme d'action syndicale dans le secteur de l'amiante, et son extinction durant les années 1920.

Le premier conflit mondial contribua à la consolidation de la mainmise américaine sur l'industrie québécoise de l'amiante. En 1915, le gouvernement fédéral décrétait un embargo sur les exportations d'amiante. Dorénavant un permis d'exportation devait être émis pour expédier de l'amiante vers des ports non britanniques. Les conditions initiales de l'embargo furent par la suite modifiées, mais cette mesure révéla aux Américains la grande vulnérabilité de leurs approvisionnements en amiante. Au cours de 1916, la compagnie Asbestos and Asbestic déclarait faillite dans des conditions mystérieuses. Elle était ensuite réorganisée sous le nom de la Manville Asbestos Co. Ltd. L'année suivante, la compagnie

américaine Philip Carey prenait le contrôle de la compagnie Quebec Asbestos Corporation récemment fondée à East Broughton. Avec Keasbey and Mattison (Bell Asbestos), ces deux compagnies dominèrent l'industrie de l'amiante au Québec durant les années 1920.

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'industrie de l'amiante au Québec ne se vit pas imposer de taxes importantes. Le conflit devait cependant pousser les gouvernements à aménager de nouvelles sources fiscales. Lors du déclenchement des hostilités, les tarifs représentaient encore la principale source de revenus du gouvernement fédéral. La chute générale des exportations devait l'amener en 1916 à mettre sur pied les premiers impôts directs sur les profits des entreprises. Du côté québécois, on avait légiféré dès 1890 pour instituer un régime de redevances. Ce n'est pourtant qu'en 1917 qu'on se résolut à mettre en vigueur ces pouvoirs. Mais les initiatives gouvernementales dans le domaine fiscal durant les années de guerre instauraient des formes d'imposition mal adaptées aux problèmes économiques de l'industrie des années 1920.

Ralenti durant la période de guerre, le rythme du changement technique s'accéléra de nouveau au retour de la paix. Les économies d'échelle devenaient de plus en plus considérables et les exigences de la rentabilité favorisaient les compagnies géantes.

Les années 1920

La récession de 1921 devait encore une fois infléchir la courbe des prix et de la production de l'amiante. Parmi les douze entreprises en activité en 1923, seules l'Asbestos Corporation of Canada et la Johnson Co. rapportèrent des profits au Canada. Pour éviter le fisc provincial et fédéral, les trois compagnies géantes américaines avaient déposé leur déclaration de profits aux États-Unis, là où les taux d'imposition étaient moins élevés. Au bord de la faillite, toutes les compagnies canadiennes, à l'exception de la compagnie Johnson, furent intégrées dans une nouvelle compagnie, l'Asbestos Corporation Ltd en décembre 1925. Cette fusion, comme celle de 1909, survenait au début d'un mouvement de concentration dans l'industrie canadienne et américaine. Le nouveau conseil d'administration de l'Asbestos Corporation n'entendait pas se limiter à un simple regroupement d'entreprises; il voulait de plus contrôler les prix sur le marché des fibres brutes. La compagnie

signa donc avec les trois compagnies minières américaines (Bell, Canadian Johns-Manville et Quebec Asbestos) un contrat pour l'achat de leur excédent d'amiante non acheminé aux sociétés-mères. Mais craignant d'être accusé de violation de la loi anti-trust des États-Unis, la compagnie Bell Asbestos refusa de respecter l'accord. L'appareil juridique du Québec lui donna raison. Ainsi, l'industrie américaine, par une intervention des instances juridiques québécoises, était assurée d'un approvisionnement en amiante à bas prix.

Durant cette période, le secteur de la transformation de l'amiante au Québec demeurait toujours insignifiant. Quelques usines furent ouvertes, dont une à Asbestos par la compagnie Canadian Johns-Manville; mais dans son ensemble, le Canada ne transformait guère plus de 1% de l'amiante produit. Les tarifs américains et les coûts de transport à destination des marchés industriels contribuaient à maintenir cette situation. Vers 1925, le gouvernement Taschereau abandonnait l'idée — avancée par certains députés à l'Assemblée législative — d'imposer un embargo sur l'amiante brut dans l'espoir de voir les Américains établir leurs manufactures au Québec, comme après l'embargo sur le bois de pulpe en 1910. Le gouvernement du Québec n'avait alors pas le choix car les droits miniers, à l'encontre des droits forestiers, avaient été aliénés aux intérêts privés au XIX^e siècle. De plus, les pertes subies par l'Asbestos Corporation et la vive concurrence de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud avaient facilité cette décision. Il reste que la volonté politique de promouvoir la transformation de l'amiante sur place n'existait ni au niveau provincial, ni au niveau fédéral. Face à la reprise de l'émigration durant les années 1920, les gouvernements favorisaient les investissements en adoptant une politique de laissez-faire dans sa plus simple expression. Là où ils intervenaient indirectement, c'était pour accélérer le taux de croissance de l'exploitation minière. Dans le domaine des droits de propriétés de la législation ouvrière ou de la fiscalité, comme dans celui des dépenses d'infrastructure tel le transport, le rôle de l'État fut de promouvoir l'exploitation rapide des gisements, au besoin à l'aide du capital et de la technologie étrangère.

La situation qui prévaut actuellement dans l'industrie de l'amiante au Québec n'est donc pas nouvelle. Plusieurs des éléments importants de la structure contemporaine, soit les modalités de possession minière, le type d'intégration verticale à des compagnies

manufacturières américaines, la concurrence étrangère, la localisation des usines secondaires et le régime fiscal existaient déjà avant la grande crise des années 1930. La région de l'amiante était alors enfoncée dans une trappe économique (staple trap), d'où ni le capital, ni l'État ne trouvaient intérêt à l'en sortir.